



diapasonia

La formation à votre rythme

LIVRET D'ACCUEIL APPRENTISSAGE

CONSEILLER DE VENTE EN MAGASIN



www.diapasonia.com | diapasonia@diapasonia.com | 05 55 01 16 83



SOMMAIRE

LE MOT DE LA DIRECTRICE	3
LE DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE	4
L'ALTERNANCE	5
CHARTE DE BONNES CONDUITES	6
SANCTIONS	7
INFORMATIONS UTILES	8
NUMÉROS UTILES	11
CONTACTS	12

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Un Métier, Un Avenir, Une Passion.

Chèr(e),ami(e),

C'est avec une grande fierté que je vous accueille sur notre plateforme de formation.

Vous faites confiance à des spécialistes du domaine de la vente, de la Bio, et particulièrement du métier de la distribution spécialisée.

Vous trouverez ainsi une équipe dévouée qui vous accompagnera pendant votre parcours avec attention.

Nous sommes convaincus que réussir dans les métiers de la vente passe par la compétence et la passion...

Notre métier : la formation....notre objectif : votre réussite !

Ce sont des promesses et des engagements que nous tiendrons en nous appuyant sur votre motivation et votre talent !



BÉATRICE MASSIER

DIRECTRICE DU CENTRE DE FORMATION





LE DÉROULEMENT DE MA FORMATION

1

Je consulte mes mails et me rends sur la plateforme de formation sur www.diapasonia.com.

Je me connecte sur mon espace de formation grâce aux identifiants reçus dans ma boîte mail ou par courrier. Puis, je me rends sur mon 1er module de formation que je peux consulter 24h/24 et 7j/7.

2

J'imprime mon cours ou bien je le télécharge et je l'enregistre dans mon PC et j'étudie en ligne les chapitres dans l'ordre donné. Je n'oublie pas de prendre des notes. Je n'hésite pas à revenir en arrière pour approfondir mes connaissances. Je note mes questions.

3

Les jours convenus en suivant mon calendrier, je retrouve ma classe virtuelle de 14h30 à 15h15. Ensuite je consulte mes cours sur la plateforme et je réalise les exercices à préparer en suivant les consignes.

4

Je fais les exercices proposés (travaux dirigés, questionnaires) et je les dépose sur mon espace étudiant dans mon espace Drive dédié.

5

En cas de doute ou de question, je visualise le replay de mes classes virtuelles ou j'envoie mes questions à mon formateur.

6

Je conserve toujours une copie de mes exercices et je pense à imprimer ou enregistrer le corrigé quand il m'est proposé.

7

A l'approche de mon examen, je vérifie que j'ai bien préparé mes fiches produits, mon dossier professionnel et mon diaporama.

Je prépare mes questions pour ma semaine de révision.

8

Pour mon examen qui se déroulera à Limoges une semaine avant je fais le point sur la logistique (moyen de transport, logement, etc.)

L'ALTERNANCE



L'ENTREPRISE S'ENGAGE À :

- Assurer à l'apprenti(e) une formation méthodique et complète dans le métier prévu au contrat.

Pour cela, le chef d'entreprise s'engage notamment à faire exécuter sous sa responsabilité directe ou celle d'un salarié désigné comme maître d'apprentissage, les travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord avec le CFA.

- Lui verser un salaire, y compris pour le temps passé pour sa formation avec le CFA.

- Respecter la législation du travail en vigueur

- Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques du CFA dans lequel il est inscrit.

- Veiller à ce que les pages du livret d'apprentissage concernant le travail en entreprise soient tenues à jour par l'apprenti(e) et y porter les appréciations du maître d'apprentissage.

- Veiller à ce que l'apprenti(e) s'inscrive et se présente aux examens prévus.



LE CFA EST TENU DE ...

- Assurer aux apprenti(e)s un enseignement général technique, théorique et pratique.

- Arrêter d'un commun accord avec les entreprises les progressions de formation pratique.

- Désigner pour chaque apprenti(e), un formateur référent chargé d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage en entreprise.

- Organiser des réunions de travail avec le maître d'apprentissage en entreprise.

- Diffuser aux entreprises tous documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique.

- Fournir sur le livret d'apprentissage, tous renseignements permettant à l'entreprise et aux parents de suivre la progression, le travail et les résultats de l'apprenti(e).

- Veiller à ce que l'apprenti(e) soit inscrit en temps voulu à l'examen prévu en fin de contrat.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

En débutant ma formation au CFA Diapasonia, je m'engage à :

- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA,
- ✓ Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours et pendant mes heures de travail ,
- ✓ Prendre soin du matériel confié,
- ✓ Respecter les adultes (personnels et enseignants) ainsi que les apprenti(e)s du CFA,
- ✓ Porter une tenue professionnelle réglementaire et maintenue propre,
- ✓ Suivre les enseignements et activités pédagogiques du CFA auxquels je suis inscrit,
- ✓ Effectuer les travaux prévus pour la progression de ma formation,
- ✓ Respecter les consignes données par les enseignants et accomplir le travail demandé dans sa totalité,
- ✓ Être attentif(ve), actif, et m'intéresser à mon travail,
- ✓ Tenir à jour mon livret d'apprentissage, veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les enseignants du CFA, le formateur en entreprise et mes parents (ou représentant légal).

TOUTE L'ÉQUIPE DU CFA DIAPASONIA S'ENGAGE À FAIRE RESPECTER CETTE CHARTRE DANS LE BUT DE DONNER LE MAXIMUM DE CHANCES AUX APPRENTI(E)S DÉSIREUX DE RÉUSSIR LEURS DIPLÔMES ET LEUR VIE PROFESSIONNELLE.

LES SANCTIONS



- 1 Mise en garde orale ou écrite
- 2 1er avertissement
- 3 2e avertissement
- 4 3e avertissement (mise à pied de 3 jours)
- 5 4e avertissement
- 6 5e avertissement (mise à pied de 5 jours)
- 7 Conseil disciplinaire
(sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion)

INFORMATIONS UTILES

LA CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS



Votre CFA vous délivrera une carte d'étudiant des métiers qui spécifie votre statut. Et peut vous donner accès à des réductions ou avantages divers sur la culture, transports, restaurants, shopping, etc.

L'IMPÔT SUR LE REVENU



Etant salarié, vous pouvez faire votre propre déclaration d'impôt sur les revenus. Sachez qu'à partir du moment où vous faites une déclaration individuelle, vos parents perdent une 1/2 part sur leur déclaration d'impôt.

La déclaration d'impôt s'effectue généralement entre fin avril et fin juin. Si vous n'avez pas reçu d'imprimé de déclaration d'impôt, vous pouvez en obtenir un auprès des centres des impôts ou sur le site www.impots.gouv.fr.

Vous passez d'un statut scolaire (collégien/lycéen) à un statut de salarié.

LA RÉMUNÉRATION



L'apprenti reçoit un salaire minimum déterminé par un pourcentage du SMIC progressif calculé en fonction de son âge et de son ancienneté dans le contrat d'apprentissage.

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage					En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*	Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*	Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	477,07 €	759,78 €	936,47 €	1 766,92 €		971,81 €	1 183,84 €	1 378,20 €	1 766,92 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage									
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*					
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*					
	689,10 €	901,13 €	1077,82 €	1 766,92 €					

Le montant du SMIC horaire brut est fixé chaque année au 1er janvier sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ou de 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune.

INFORMATIONS UTILES

LE COMPTE BANCAIRE



Veillez à créer votre compte bancaire à votre nom. Vous avez signé un contrat d'apprentissage (un contrat de travail), vous êtes salarié. Vous allez donc percevoir un salaire tous les mois que vous recevrez sur un compte bancaire.

LA MUTUELLE



Une couverture complémentaire santé collective obligatoire doit être proposée par l'employeur du secteur privé à tous les salariés, n'en disposant pas déjà. Cette complémentaire s'ajoute aux garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale. Tous les employeurs, y compris les associations, sont concernés.

LES CONGÉS PAYÉS



Ils sont identiques à ceux des salariés : 5 semaines payées par an (Soit 2 jours et demi ouvrables de repos par mois de travail effectif accompli au cours de la période de référence, à savoir du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).

Pour la première année de formation, vos congés seront au prorata du nombre de mois travaillés.

LA SÉCURITÉ SOCIALE



À partir de 16 ans, vous recevez une carte Vitale à votre nom sur laquelle figure votre photo. Elle est valable à vie et vous servira pour toutes vos démarches médicales. Si vous n'étiez pas apprentis auparavant, vous devez faire évoluer votre situation sur votre compte AMELI. L'évolution de votre statut d'apprenti ne se fait pas de manière automatique.

INFORMATIONS UTILES

LA PIÈCE D'IDENTITÉ



La Carte Nationale d'Identité n'est pas obligatoire pour prouver son identité mais tout document officiel (Passeport, Titre de Séjour ou Carte Nationale d'Identité) vous sera demandé pour vous inscrire à l'examen.

Où la faire faire ?

Pour les Français : à la Mairie de sa commune

Pour les Étrangers : à la Préfecture ou à la Sous-préfecture de son département.

LE RECENSEMENT



Tous les jeunes Français (garçons et filles) ayant la nationalité française, âgés de 16 ans , doivent obligatoirement se faire recenser auprès de leur mairie.

Pourquoi se faire recenser ?

Pour obtenir l'attestation de recensement (attention : cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata).

Pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Une attestation, pour quoi faire ?

Elle est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire à tout examen : CAP, BP, BAC, ... Permis de conduire, etc

L'AIDE AU PERMIS



1. être âgé d'au moins 18 ans
2. être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
3. être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

NUMÉROS UTILES

POLICE NATIONALE

17

POMPIERS

18

SAMU

15

ADDICTIONS
DROGUES ALCOOL
INFO SERVICE
(ADALIS)

0800 23 13 13

NON
AU HARCÈLEMENT

3020

(service + appel gratuit)

CELLULE D'ÉCOUTE
ÉTUDIANTE - COVID

06 66 50 00 58

CLLAJE
- LOGEMENT

01 39 02 75 09

SIDA
INFO-SERVICE

0800 840 800

JEUNES VIOLENCES
ÉCOUTE

0800 202 223

MOBILJEUNE

01 49 21 60 10

SNCF

3635

ALLÔ ENFANCE
EN DANGER

119

LUTTE CONTRE LES
DANGERS NUMÉRIQUES/
CYBER HARCÈLEMENT

3018

CONTACTS

RÉFÉRENTE HANDICAP

Laure

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE

Béatrice

RÉFÉRENTE MOBILITÉ

Sophie

MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Adrien



05 55 01 16 83



diapasonia@diapasonia.com